



République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

2025 – 0384 STv

VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

Arrêté provisoire

VIVA CITE 2025

Groupe TONNE – TEXACO



Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-Lès-ROUEN

- VU :**
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Le Code de la route,
 - Le Code Pénal,

Considérant que les festivités organisées au cours des journées de Viva Cité, ainsi que le montage, démontage des spectacles, nécessitent des restrictions de circulation et de stationnement.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures adaptées pour la sécurité des usagers.

Considérant que le Groupe « TONNE TEXACO » interviendra à cette occasion.

ARRETONS :

Article 1 : En lieu et places des espaces délimités par les barrières, le samedi 28 juin de 14h00 à 21h30, et le dimanche 29 juin de 14h00 à 21h30, le stationnement sera interdit et déclaré gênant au sens de l'article 417.10 du code de la route :

- Rue Jean JAURES
- Rue Pierre MENDES-FRANCE
- Rue Gabriel PERI
- Rue DUMONT
- Rue Célestin DUBOIS
- Rue du 8 mai
- Rue ZAMENHOF
- Rue GY
- Place Charles DE GAULLE
- Rue Hyacinthe MENAGE

Article 2 : Le samedi 28 juin de 18h30 à 21h30 et le dimanche 29 juin, de 16h45 à 19h45, la circulation sera interdite aux véhicules et interdit aux passages des piétons :

- avenue Jean JAURES, entre la rue Pierre MENDES-FRANCE et la place Charles de GAULLE.

Article 3 : Toute vente ambulatoire sans autorisation sera strictement interdite sur le territoire de la commune.

Article 4 : Ces mesures seront portées à la connaissance des usagers, par les services de la police municipale, par une signalisation réglementaire mise en place par les services techniques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme, les Services de Police Nationale et Municipale sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire
et par délégation
Luc LESIEUR
Adjoint au Maire



Sotteville-lès-Rouen, le 2 juin 2025

Maire,
Conseiller départemental,

Alexis RAGACHE